

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 23 septembre 2022

### Opération de rapatriement de taurillons depuis l'Algérie :

#### Le navire transportant les bovins autorisé à accoster dans le port de Sète

Dans le cadre d'une démarche commerciale classique entre opérateurs français et algériens d'une vente d'animaux vivants destinés à la consommation sur le territoire algérien, une différence d'interprétation administrative s'est faite jour à l'arrivée en Algérie d'un bateau transportant des taurillons et parti de Sète quelques jours plus tôt.

Après négociations à tous les niveaux, pendant lesquelles les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du Quai d'Orsay et de l'ambassade de France en Algérie ont été activement engagés et en contact étroit avec les autorités algériennes pour trouver une solution satisfaisante au plan sanitaire, il a été décidé de rapatrier le bateau et les taurillons en France.

Le navire transportant les bovins est arrivé ce jeudi 22 septembre, en approche du port de Sète. Dès lors, les services vétérinaires se sont rendus à bord du bateau pour évaluer avec précision l'état sanitaire et le bien-être des animaux embarqués. **Les résultats des analyses et de la visite vétérinaire ne font état d'aucun signe de contamination à la fièvre aphteuse.** Le rapport des vétérinaires confirme le bon état général des animaux. Un taurillon trouvé mort dans le bateau et trois taurillons jugés inaptes au transport par les services vétérinaires euthanasiés conformément aux règles de la protection animale seront immédiatement pris en charge par le service d'équarrissage.

**Le Préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh, a en conséquence autorisé le navire à accoster au port de Sète, ce jour, à 17h00.**

En application d'un protocole classique de précaution sanitaire, le navire à quai a été placé par voie d'arrêté préfectoral sous le régime de mise sous surveillance, avec le déploiement de toutes les mesures de biosécurité nécessaires.

Les animaux déchargés du bateau seront placés dans des bétailières et transportés jusqu'à leur lieu d'abattage.

#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2